

4 Les élèves du second degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2009-2010, 98 900 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit 2 400 élèves de moins que l'année passée (- 2,4 %). Depuis leur création à la rentrée 1995 en remplacement des anciennes sections d'enseignement spécial (SES), leurs effectifs ont diminué de 20 000 élèves, notamment du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP en lycée professionnel [1]. Alors que les élèves de premier cycle hors SEGPA sont majoritairement "à l'heure" (77 %), les élèves de SEGPA ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique. Ainsi, à peine plus de 1 % des élèves de SEGPA de premier cycle sont "à l'heure" [2].

La proportion d'élèves inscrits en SEGPA varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,4 % de collégiens dans ces sections, contre 4,5 % pour l'académie d'Amiens. Les académies d'outre-mer, comme la Guyane (4,8 %) et la Martinique (5 %) ont des proportions très fortes d'élèves inscrits en SEGPA [3].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Âge théorique.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans, et 15 ans à l'entrée dans le second cycle professionnel.

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des structures (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 accueillent des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.23.

– "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Les élèves de SEGPA

[1] Évolution des effectifs des SEGPA (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Sixième à troisième	47 692	43 868	46 768	105 663	101 976	99 640	97 298	95 348	93 187
Formation professionnelle	69 073	65 067	65 933	5 354	1 692	1 274	1 042	796	684
Total hors EREA	116 765	108 935	112 701	111 017	103 668	100 914	98 340	96 144	93 871
SEGPA en EREA	12 037	12 122	6 221	5 628	5 876	5 683	5 614	5 127	5 021
Total SEGPA	128 802	121 057	118 922	116 645	109 544	106 597	103 954	101 271	98 892

[2] Répartition des élèves de SEGPA (hors EREA) selon le sexe et l'âge en 2009

(France métropolitaine + DOM)

		SEGPA			Total en %	Hors SEGPA (%) (1)
		Garçons	Filles	Total		
Sixième	11 ans	79	51	130	0,7	82,2
	12 ans	10 999	7 069	18 068	94,2	16,5
	13 ans ou plus	627	357	984	5,1	1,3
	Total	11 705	7 477	19 182	100,0	100,0
Cinquième	12 ans	178	116	294	1,2	78,9
	13 ans	13 699	8 468	22 167	93,8	19,4
	14 ans ou plus	751	426	1 177	5,0	1,7
	Total	14 628	9 010	23 638	100,0	100,0
Quatrième	13 ans	175	97	272	1,1	75,5
	14 ans	14 590	9 138	23 728	93,6	22,2
	15 ans ou plus	869	491	1 360	5,4	2,3
	Total	15 634	9 726	25 360	100,0	100,0
Troisième	14 ans	194	118	312	1,2	71,9
	15 ans	14 221	8 986	23 207	92,8	24,9
	16 ans ou plus	921	567	1 488	6,0	3,2
	Total	15 336	9 671	25 007	100,0	100,0
Première année CAP2	15 ans	15	0	15	4,2	15,4
	16 ans	154	110	264	74,6	58,4
	17 ans ou plus	49	26	75	21,2	26,1
	Total	218	136	354	100,0	100,0
Deuxième année CAP2	16 ans	1	0	1	0,3	14,9
	17 ans	165	115	280	84,8	56,1
	18 ans ou plus	38	11	49	14,8	29,0
	Total	204	126	330	100,0	100,0
Total SEGPA		57 725	36 146	93 871		

(1) Voir en 4.4 et 4.7.

[3] Proportion de collégiens en SEGPA en 2009 (%)